



## Contexte

Dans un contexte d'évolutions institutionnelles, et souhaitant développer sa communication au plan stratégique et opérationnel, le Pays d'Arles est à la recherche d'un stagiaire chargé de communication.

Le stage est principalement lié à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de communication pour les projets portés par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles. Les missions porteront plus particulièrement sur la communication autour de la Charte agricole, du Projet Alimentaire Territorial et du Conseil de Développement, mais pourront être élargies aux autres projets portés par le PETR. Elles comprennent :

- La participation à l'élaboration d'un plan de communication pour :
  - le Projet alimentaire territorial, en lien avec le service communication de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
  - le Conseil de développement territorial
  - Le soutien à la communication institutionnelle et externe autour d'événements ponctuels : Salon des Agricultures de Provence (40 000 personnes en 2017), le marathon créatif du Plan Climat Air Énergie Territorial, Forum du Projet alimentaire territorial...
  - La mise en œuvre d'actions de communication visant à valoriser les projets portés par le Pays d'Arles : valorisation des produits sous signe de qualité, projets LEADER, actions du Conseils de développement ...
  - De façon transversale : rédaction, conception et diffusion de supports de communication externe : affiches, flyers, newsletter, contenus web, documents politiques...

**Considérant** l'exposé des besoins et des missions réalisées par le stagiaire,

Je vous propose, chers collègues, de bien vouloir:

- 1 – ACCUEILLIR**, un(e) étudiant(e) stagiaire, sur une période de 6 mois, à compter de début mars 2018 ;
- 2 – APPROUVER** les termes de la convention qui interviendra entre l'établissement universitaire et le PETR du Pays d'Arles ;
- 3 - ACCORDER** au stagiaire une gratification forfaitaire en vigueur pour contribuer aux frais occasionnés par ses travaux de recherche et le remboursement des frais de déplacements occasionnés par le stage ;
- 4 – AUTORISER**, Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural ladite convention.

**LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

Le Président

